

# KERNILIS



VIVRE EN HARMONIE

## BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES VENDREDI 19 AVRIL 2024

### MEMENTO

**PERMANENCE DES ELUS** : le samedi de 10h00 à 12h00.

**MAIRIE** : lundi, jeudi et vendredi : 8h30 / 12h30 et 13h30 / 17h30, mardi : 8h30 / 12h30 - Fermée l'après-midi, mercredi 9h00 / 12h00 et 13h30 / 16h00, samedi de 10h00 à 12h00. Tél. : 02.98.25.52.43. Site internet : <https://mairie-kernilis.bzh/>

**AGENCE POSTALE** : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 11h00 et de 13h30 à 16h00, samedi de 10h00 à 11h45 (les 1<sup>er</sup> et 3<sup>èmes</sup> samedis du mois). Tél. : 02.98.25.52.37.

**BIBLIOTHEQUE** : Horaires d'ouverture : lundi : 13h45 – 16h45, mardi : 13h45 – 16h45, mercredi : 10h30 – 12h00 et 14h00 – 18h00, jeudi : 13h45 – 16h45, samedi : 10h30 - 12h00. Tél. : 02.98.25.20.34.

**MEDECIN** : En cas d'urgence, faire le 15.

**INFIRMIERE** : Cabinet Infirmier. Tél. : 02.98.83.38.06 ou 06.82.20.48.20.

**PHARMACIE** : Pour connaître les pharmacies de garde, appeler le 3237.

**CABINET DE KINESITHERAPIE** : Tél. : 02.98.25.54.22. Adresse : 3 bis, allée des Peupliers à Kernilis.

**TAXI** : « AT TAXI », KERNILIS. Tél. : 06.45.74.92.24. « L'ARMORICAINE TAXI », LESNEVEN. Tél. : 02.98.83.00.22.

**PRESSE** : *Correspondant Le Télégramme* : M. JACQ Michel au 06.81.53.54.81, mail : micheljacq.tel@gmail.com. *Correspondant Ouest France* : M. PAILLER Jean-Paul au 06.80.62.03.34 ou mail : jeanpaul.pailler@orange.fr

**ADMIR DU BASSIN DE L'ABER-WRAC'H**, 5, Place Alain Poher – 29260 PLOUDANIEL – 02.29.62.61.69.

**AMADEUS AIDE ET SOINS** Tél : 02.98.21.12.40. Mail : contact@amadeus-asso.fr.

**CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION GERONTOLOGIQUE** : Renseignement et prise de RDV, le matin, du lundi au jeudi, de 9h à 12h, au 02 98 21 02 02.

**REPAM** (Relais Enfants Parents Assistants Maternels) : Contact : Isabelle LE BORGNE, Éducatrice de Jeunes Enfants : 06 47 82 78 48 - repamdeslegendes@gmail.com.

### COMMUNE

#### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 9 AVRIL 2024

##### FIXATION DES TAUX DE FISCALITE LOCALE POUR 2024

Madame Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Le taux de la taxe d'habitation, de nouveau voté à compter de 2023, ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale, et sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans. Considérant le produit fiscal attendu (504.748 €), Madame Le Maire propose de maintenir des taux tels que présentés pour l'année 2024 à savoir :

- Taxe d'Habitation : 16,41 %
- Foncier Bâti : 38,00 %
- Foncier Non Bâti : 43,48 %.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

##### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le compte administratif 2023 a été modifié, notamment au niveau des restes à réaliser. Il est demandé au Conseil Municipal de revoter le compte administratif pour la commune. Les restes à réaliser en section INVESTISSEMENT DEPENSES ont été modifiés.

Approbation à l'unanimité du Compte administratif 2023 de la commune.

##### BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COMMUNE

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget 2024 de la commune proposé par la commission des Finances réuni le 26 mars 2024, qui peut être synthétisé de la façon suivante :

Section de fonctionnement : équilibre à 1.261.282,80 €. Parmi les dépenses principales, on note les charges à caractère général (285.100 €), les charges de personnel (447.600 €), les charges de gestion courante (213.300 €), les charges de gestion financières

(27.600 €). La prévision du virement à la section d'investissement s'élève à 283.822,80 €). Les principales recettes proviennent des dotations de l'Etat (292.902 €), du produit des impôts et taxes (590.217 €), et du revenu des immeubles (55.000 €)

Section d'investissement : équilibre à 2.149.163,80 €. Les principales dépenses se répartissent ainsi : remboursement du capital (82.000 €), acquisitions diverses (37.000 €), travaux dans immeubles de rapport (50.000 €), travaux de bâtiments (1.800.000 €), travaux de voirie (65.000 €). Les recettes principales proviennent du fonds de compensation de la TVA (20.000 €), des subventions pour travaux (405.000 €), de l'affectation du résultat de l'année précédente (179,328.88 €), d'un emprunt (719.460,55 €), de l'excédent d'investissement 2023 (535.201,57 €) et de la prévision du virement de la section de fonctionnement (283.822,80 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité valide le Budget Primitif 2024 de la commune.

### **BUDGET PRIMITIF 2024 DU LOTISSEMENT DE GUERNEVEZ 3**

Les recettes s'élèvent à 173.896 € H.T. correspondant à la commercialisation de 7 lots disponibles à la vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide le Budget Primitif 2024 du lotissement de Guernevez 3.

### **EMPRUNT**

Pour financer les travaux de réhabilitation de la salle omnisports et l'installation de panneaux photovoltaïques, la commune de Kernilis décide de contracter un emprunt auprès du Crédit Mutuel de Bretagne à hauteur de 650.000 € à taux fixe de marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à contracter auprès du Crédit Mutuel de Bretagne.

### **DÉTERMINATION DES MODALITÉS DE GESTION DES AMORTISSEMENTS**

Madame Le Maire rappelle que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles suivantes :

- Les subventions d'équipements versées lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises : **5 ans**
- Les subventions d'équipements versées lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations : **30 ans**
- Les subventions d'équipements versées lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national : **40 ans**

### **CONVENTION AMO**

Afin de rendre ce service encore plus efficient, de tenir compte de sa montée en compétence continue et de l'inflation, et de mieux répartir la charge de travail qu'il induit, il est proposé une évolution du schéma d'AMO à compter du 01/01/2024 :

#### **A. Mise en place d'un outil de planification des projets**

Un renforcement de la planification des missions afin d'organiser le plan de charge des services communautaires et, de ce fait, assurer une qualité de service accrue,

#### **B. Evolution tarifaire**

Au regard des coûts réels que représentent les interventions des agents de la CLCL en AMO, de nouveaux tarifs sont proposés (tarifs annexés à la présente délibération). La facturation intervient en fin d'exercice budgétaire, conformément aux tarifs votés et inscrits dans le présent document de cadrage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention 2020/2026 pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage relative aux achats de fournitures et services, prestations intellectuelles, travaux de bâtiment ou de voirie ; à prendre toutes les décisions afférentes, dans le respect des délégations accordées par le Conseil Municipal.

### **AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION A ENER'GENCE**

L'évolution récente du fonctionnement de l'accompagnement Conseil en Energie Partagé (CEP) proposé par Ener'gence nécessite la signature d'un avenant à la convention actuelle. L'avenant permet d'expliquer le nouveau fonctionnement du CEP (système de points catalogue d'actions et possibilité de solliciter des actions supplémentaires via financement complémentaire) et fait apparaître le coût de l'adhésion 2024 avec la réduction de 0,10 € liée à un financement de l'ADEME et de la Région. L'adhésion au CEP s'élève à 1,50 €/an/habitant net de taxes.

Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion à l'association Ener'gence.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **• PARTICIPATIONS AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE SAINTE ANNE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la participation de la Commune à 880 € par élève, soit une somme globale de 83.600 €. Cette décision annule et remplace celle du 14 mars 2024.

#### **• FINANCEMENT ECOLES DIWAN**

Le Conseil Municipal octroie, à l'unanimité, un forfait scolaire identique à celui accordé à l'école Sainte Anne, à savoir 880 € par élève. Cette décision annule et remplace celle du 14 mars 2024.

#### **• PRESENTATION DE L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE DE TRAVAIL ECOLE PUBLIQUE**

Mme Caroline COSSET, Adjointe à l'enfance, présente l'ENT, une application en ligne (avec une version tablettes pour les parents) qui met en relation élèves, professeurs et parents, à partir de l'utilisation de diverses fonctionnalités.

Il permet de communiquer, échanger, collaborer, mettre à disposition de la documentation (texte/images/sons/vidéos), fabriquer et partager du contenu (cahiers multimédia contenant texte/image/son/vidéo), blog, wiki, frise chronologique, carte mentale, pad (traitement de texte simple collaboratif).

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour subventionner le projet sur 3 ans à hauteur de 5 € par enfant.

## PERMANENCES DES ÉLUS

**Samedi 20 avril** : Laurent JESTIN, François Xavier IMBERDIS

**Samedi 27 avril** : Sandra ROUDAUT, Quentin L'HOSTIS

## INSCRIPTION LISTE ELECTORALE

Les élections européennes se tiendront le **dimanche 9 juin 2024**. Pour vous inscrire sur les listes électorales, la date limite est fixée jusqu'au :

- **1<sup>er</sup> mai** pour les inscriptions en ligne
- **3 mai** pour les inscriptions par courrier ou directement en mairie

Vous souhaitez vérifier si vous êtes inscrit sur la liste électorale ? Rendez-vous sur la page : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

## AGENCE POSTALE

L'agence Postale sera fermée du **samedi 20 au samedi 27 avril**. Merci de votre compréhension.

## BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Pendant les vacances scolaires la bibliothèque municipale sera ouverte :

**Samedi 20/04** : 10h30 – 12h00 ; **Mercredi 24/04** : 10h30 – 12h00 ;

**Samedi 27/04** : 10h30 – 12h00 ; **Samedi 04/05** : 10h30 – 12h00.

## STAGE DE PERCUSSIONS AFRICAINES

La commission animations organise pendant les vacances de Pâques un stage de percussions africaines pour les enfants de la commune. Le stage se fera sur 3 jours : les **lundi 22, mardi 23 et mercredi 24 avril**, à la salle multifonctions. Pour les 7/10 ans de 14h00 à 15h30 et pour les + de 10 ans de 15h30 à 17h00.

Stage gratuit places limitées (10 enfants par groupe). Contact : 02 98 25 52 43 ou à [enfance-animations@kernilis.bzh](mailto:enfance-animations@kernilis.bzh).

## UNC DE PLABENNEC, SECTION DE L'ABER

La cérémonie de commémoration du **mercredi 8 mai** se déroulera à Lanarvily à **11h00**. Un pot de l'amitié sera servi à l'issue à la Mairie. Le repas se déroulera à la salle Marcel Bouguen à Plabennec et le prix du menu est fixé à 30 euros (cassolette de St Jacques, filet mignon, pommes grenailles et brochettes de légumes, réduction, vin rouge et blanc, café.)

Inscription et règlement impérativement **avant le 30 avril** auprès de Laurent CASTELA (06 31 77 70 75) au 18, rue de la Mairie à Kernilis.

## CLUB DE L'IF

La journée Cantonale aura lieu le **mardi 30 avril** à Plouvien :

> 11h00 : messe. 12h00 : apéritif et repas. Après-midi « détente ».

## EMPLOI

**ENER'GENCE** recrute un(e) chargé(e) de sensibilisation, poste en CDI à temps complet, basé à Brest. Candidatures à transmettre avant le **12/05/2024** à [vincent.manach@energence.bzh](mailto:vincent.manach@energence.bzh). Entretiens prévus le 24 mai. Contact au 02 98 33 15 14.

## COMMERCES

### BAR TABAC ÉPICERIE L'HERMINE

- Concert le **mardi 7 mai dès 20h30** avec Pascal YVIN, le bar fermera exceptionnellement à 1h00.
- Fermeture les **8 et 9 mai** toute la journée. Pensez à réserver votre pain.

### LA CARTE DES SANDWICHS :

Formule américain, jambon, poulet ou rôti de porc + une boisson soft : 5,70 € ; sandwich américain : 4,70 € ; sandwich jambon/emmental : 3,50 € et sandwich jambon/beurre : 3,50 €.

## DIVERS

TROUSSE BLEUE trouvée sur la route entre Kerscao et Kéruzoc. La réclamer en Mairie.

LE MUSÉE DU COQUILLAGE A BRIGNOGAN : Sera ouvert du **22 avril au 4 mai** de 14h30 à 17h00 (fermé le 28 avril).

## SPORTS

### HERMINE KERNILISIENNE

#### SAMEDI 20 AVRIL :

U6 – U7 : 10h : Journée Nationale des débutants à LANNILIS. Rendez-vous au terrain à 9h15

U8 -U9 : repos

U11 : repos

U13 : repos

U17 : 15h30 : match de championnat à KERNILIS contre LANNILIS. Rendez-vous au terrain à 14h30.

Pas d'entraînement pendant les vacances excepté le **mardi 23 avril** pour les catégories qui le souhaitent.

#### DIMANCHE 21 AVRIL :

Seniors A : repos

Seniors B : repos

Loisirs : 10h : match de championnat à PLOUGUERNEAU. Rendez-vous à 8h30 au bar.

#### Informations :

27 avril : L'Hermine organise son premier tournoi jeunes pour les catégories U11 et U13. Venez nombreux les supporter, buvette et restauration sur place.

1<sup>er</sup> mai : tournoi inter-bar.



## INFORMATIONS PAROISSIALES

Samedi 20 avril : Messe à 18h00 à Lesneven.

Dimanche 21 avril : Messe à 9h30 à Saint-Méen / Messe à 11h00 à Le Folgoët.